

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 février 2026

Délibération
n°17-2026
Point 4.8.1

Point 4.8.1 de l'ordre du jour

Droits différenciés : Phase 1 des actions programmées en direction des étudiants internationaux pour 2026

EXPOSE DES MOTIFS :

La mise en œuvre des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires sur l'année universitaire 2024/2025 a permis de récolter un budget. Pour pouvoir anticiper les dépenses et mettre en œuvre rapidement des actions, un budget de 400 k€ a été programmé dans le budget prévisionnel 2026, adopté par le conseil d'administration du 16 décembre 2025.

Trois réunions de groupes de travail ont été organisées pour construire un plan d'actions à court et à moyen terme :

- 15/10/2025 : GT élus de la CFVU et représentants étudiants
- 12/11/2025 : GT élus de la CFVU, représentants étudiants et directions de services centraux
- 11/12/2025 : Directions de services centraux

Les propositions issues de ces 3 réunions et validées dans les CR sont présentées en annexe 1 et constituent la première phase des actions engagées.

Le 20 janvier 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 29 voix pour, 1 contre et 7 abstentions.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les droits différenciés : Phase 1 des actions programmées en direction des étudiants internationaux pour 2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	23
Nombre de voix contre	11
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	2

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Annexe 1 (CFVU du 20 janvier 2026) :

Droits différenciés : Phase 1 du plan d'actions et répartition des moyens pour 2026

Dispositifs priorisés et budgets affectés aux structures :

Service de santé étudiante :

1,5 ETP : Infirmière et 50% Médecin pour augmenter le nombre de visites médicales accessibles aux étudiants internationaux (avec une communication adaptée) :
100 000 euros

Direction des études et de la scolarité :

1 ETP de gestion et d'accompagnement des demandes spécifiques :
35 000 euros

Direction des Relations Internationales :

1 ETP de soutien à l'accueil et état des lieux de toutes les mobilités étudiantes sur l'Unistra :
35 000 euros

Mission solidarité :

Renfort sur les actions d'accueil des étudiants internationaux (hors DU RELIER) :
40 000 euros

Service des Bibliothèques Universitaires :

Vacations étudiantes et frais de sécurité sur des horaires élargis (week-end) :
30 000 euros

Direction du Numérique :

Développement du volet International de l'application « MonUnistra » :
45 000 euros

ETENA et IDIP :

Organisation InnovationLab (ETENA) : enquêtes et analyse des besoins
Ateliers interactifs de récolte des besoins (IDIP)
10 000 euros de frais de fonctionnement

→ Ces deux actions permettront de construire en phase 2, un plan d'actions basé sur l'identification des besoins des étudiants internationaux.

Composantes et autres structures (Services, associations, ...) :

Sensibilisation et attribution de moyens à travers les dialogues stratégiques (ou un AAP) :
50 000 euros

Total du budget affecté pour les dispositifs ci-dessus : 345 000 €